octobre 2013
Numéro spécial

le Pays Rhénan

Information des Communautés de Communes de l'Espace Rhénan, Gambsheim-Kilstett, Rhin-Moder et de l'Uffried



AUENHEIM – DALHUNDEN – DRUSENHEIM – FORSTFELD – FORT-LOUIS – GAMBSHEIM – HERRLISHEIM – KAUFFENHEIM – KILSTETT – LEUTENHEIM
NEUHAEUSEL – OFFENDORF – ROESCHWOOG – ROPPENHEIM – ROUNTZENHEIM – SESSENHEIM – SOUFFLENHEIM – STATTMATTEN



DANS CE NUMÉRO

p1 BIENTÔT, LA « COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RHÉNAN »
p2 p3 LES 18 COMMUNES ET LES RÔLES DE LA FUTURE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
p4 LA FUSION EN PRATIQUE (MES INTERLOCUTEURS, MES ÉLUS, ETC.)

La décision de fusionner les quatre Communautés de Communes pour former une nouvelle structure, le « Pays Rhénan », a été mûrement réfléchie et élaborée depuis 2011, dans le cadre d'un groupement de commandes pour une mission de coordination qui a été confiée par les élus à la Communauté de Communes de l'Espace Rhénan : 18 mois de construction pilotée par 5 groupes de travail pour un projet de territoire cohérent.

En approuvant le périmètre et les statuts, 17 conseils municipaux du territoire sur 18 ont affiché en 2013 leur volonté de travailler ensemble.

On peut saluer l'immense contribution et la participation des Communautés de Communes et des 18 communes aux débats pour construire une Communauté de Communes qui sera capable de porter des ambitions de solidarité, de respect et de développement.

Louis Becker
Coordinateur



LES QUATRE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ACTUELLES QUI S'UNIRONT EN JANVIER PROCHAIN

Un passé commun, l'avenir ensemble !

Bientôt, la « Communauté de Communes du Pays Rhénan »

LE 1ER JANVIER 2014, LES QUATRE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE L'ESPACE RHÉNAN, GAMBSHEIM-KILSTETT, RHIN-MODER ET DE L'UFFRIED ET LEURS 18 COMMUNES DEVIENDRONT LA « COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RHÉNAN ». POUR FAIRE ENSEMBLE ET EFFICACEMENT CE QU'ON NE PEUT PAS FAIRE SEUL.

La future Communauté de Communes du Pays Rhénan sera forte de plus de 35 000 habitants. Cette dimension lui permettra de gagner en efficacité et en solidarité, dans les périodes positives comme dans les moments plus difficiles. Tout en veillant à la fiscalité pour les entreprises et les habitants, elle disposera de marges de manœuvre plus importantes pour des projets nouveaux.

Depuis longtemps, nos Communautés de Communes travaillent ensemble, par exemple sur le Relais Assistantes Maternelles ou sur l'Animation Jeunesse. Cela a rendu possible le partage des coûts de personnels et amélioré le service rendu aux habitants.

Confortés par ces réussites, les élus ont souhaité un regroupement qui permette de faire ensemble ce que chaque Communauté de Communes ne parvient pas à faire seule. Ce regroupement s'appuie sur la proximité et l'histoire commune : nos quatre territoires partagent un même vécu et une même culture rhénane, puisque nous sommes tous des « Rhinwagges », des « garnements du Rhin » !

zoom La fusion de nos quatre Communautés de Communes s'inscrit dans le cadre de la Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) qui vise à réduire le nombre de Communautés de Communes et de syndicats spécialisés en France. Mais elle résulte aussi, et avant tout, de la volonté politique locale.



LE NOM DE BAPTÊME PAYS RHÉNAN

Pour un territoire qui va de Kilstett, au sud, à Roppenheim et Forstfeld, au nord, tout en longeant le Rhin, le nom de baptême « Pays Rhénan » est particulièrement approprié ! Le lien au Rhin est une évidence du point de vue géographique, historique, économique. Elément fédérateur, le Rhin est l'un des grands atouts, l'emblème et le dénominateur commun de ce territoire.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

2011 2012 Travail de préparation : 5 commissions thématiques, 1 séminaire des maires et adjoints, 2 congrès des conseillers municipaux ; participation de plus de 200 élus

2013
- → Statuts de la nouvelle Communauté de Communes (CdC)
- → Délibérations des communes
- → Projet de territoire

2014
- → 1er janvier : création de la Communauté de Communes du Pays rhénan
- → Mars : élection des conseillers communautaires puis du Président et des Vice-Présidents de la CdC pour 6 ans
- → Mise en œuvre du Projet de territoire

Les 18 communes du Pays Rhénan

UN TERRITOIRE À TAILLE HUMAINE...

35 500 habitants
2 000 entreprises
7 300 emplois
1 autoroute, 3 passages sur le Rhin, 8 gares TER
25' en voiture de Forstfeld à Kilstett





... AUTHENTIQUE ET ATTRACTIF

Situé entre Strasbourg et Karlsruhe, à proximité de deux aéroports internationaux, en bordure du Rhin et de l'immense forêt de Haguenau, notre territoire bénéficie d'un cadre de vie authentique au cœur d'une nature préservée, propice à la détente pour toute la famille et pour nos visiteurs.

À découvrir :

- → le Centre de Marques à Roppenheim qui attire près d'1,5 million de visiteurs par an
- → villes et villages fleuris
- → sites de la ligne Maginot
- → mémorial Goethe à Sessenheim
- → art ancestral de la poterie de Soufflenheim
- → belles églises, bords du Rhin
- → passe à poisson au passage 309
- → produits du terroir
- → réserves naturelles
- → port et batellerie à Offendorf
- → baignade en plan d'eau ou piscine
- → pôle culturel / Musée PASO à Drusenheim
- → médiathèques et bibliothèques
- → salles de spectacle
- → golf international Soufflenheim Baden-Baden
- → de nombreux parcours cyclo, VTT et sentiers pédestres aménagés pour flâner d'un site à l'autre !

FORSTFELD
↓ 732 habitants

LEUTENHEIM
↓ 868 habitants



ROESCHWOOG
↓ 2 193 habitants



KAUFFENHEIM
↓ 221 habitants

ROUNTZENHEIM
↓ 1 066 habitants



AUENHEIM
↓ 880 habitants



FORT-LOUIS
↓ 329 habitants



ROPPENHEIM
↓ 958 habitants



NEUHAEUSEL
↓ 362 habitants



SOUFFLENHEIM
↓ 4 969 habitants



STATTMATTEN
↓ 679 habitants



SESSENHEIM
↓ 2 152 habitants



DALHUNDEN
↓ 1 009 habitants



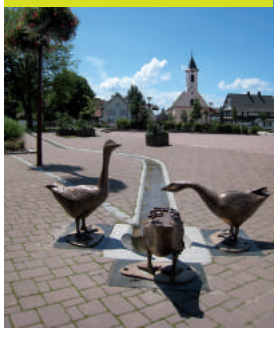
DRUSENHEIM
↓ 5 095 habitants



GAMBSHEIM
↓ 4 623 habitants



KILSTETT
↓ 2 372 habitants



HERRLISHEIM
↓ 4 817 habitants



OFFENDORF
↓ 2 190 habitants



Quels seront les rôles de la Communauté de Communes ?

Des priorités et des ambitions

4 AXES AU CŒUR DU PROJET DE TERRITOIRE

AXE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : protéger, valoriser l'environnement et aménager durablement

AXE ECONOMIE : mener une politique de développement économique

AXE TOURISME : s'investir dans un développement touristique global

AXE SERVICES AUX HABITANTS : développer les services à la population

LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PERMETTRA DES PROJETS PLUS IMPORTANTS, PLUS COHÉRENTS, PLUS INNOVANTS. VOICI QUELQUES « MORCEAUX » CHOISIS PARMI CEUX RETENUS À L'ISSUE DES DÉBATS DE LA PHASE DE PRÉPARATION. D'AUTRES PROJETS SUIVRONT.



Centre de Marques et piste cyclable jusqu'à la gare de Roppenheim ; nouvelle surface aménageable au sud



Site de l'ancienne raffinerie avec une surface aménageable de 100 - 120 ha entre Herrlisheim et Drusenheim

Le développement économique est une priorité. L'ambition est de créer **une dynamique pour soutenir la diversification du tissu économique**, les services aux entreprises, les offices de tourisme, etc. Gestion des zones d'activités et promotion des attraits touristiques sont autant d'actions à mener. **L'ancien terrain de la raffinerie** sera l'un des projets d'envergure au niveau départemental dans les années à venir ; cette future zone sera surtout génératrice d'emplois directs et indirects. **Le site de Roppenheim** dispose également d'un potentiel de développement économique. **La friche Geissert à Sessenheim constitue un autre enjeu majeur.**

L'aménagement du territoire à l'échelle des 18 communes permettra de peser de tout son poids notamment **du point de vue transfrontalier**. Tous les sujets d'urbanisme pourront être traités dans le cadre d'un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** et aux côtés des communes qui le souhaiteront pour l'instruction des permis de construire, l'usage d'un système d'information géographique regroupant l'ensemble des réseaux, pour les voiries… **Pistes cyclables et réseau de sentiers** de découverte, voiries des zones d'activités seront supportés par le Pays Rhénan.

L'aménagement numérique sera également un dossier majeur. Le développement des zones d'activités est conditionné par la desserte en très haut débit. La Communauté de Communes sera à même de mener les études, les investissements et la gestion d'infrastructures. Mais cet enjeu dépasse de loin les besoins des seules entreprises : le numérique sera au service des lieux publics, du maintien à domicile des personnes âgées et de toutes les communes grandes et petites.

zoom



Étude scientifique en cours en 2013 dans l'Uffried

Un sujet très quotidien comme celui de la **lutte estivale contre les moustiques** fait aussi partie des missions de la nouvelle Communauté de Communes. Une étude préalable doit servir à évaluer la nuisance et à définir les zones à traiter, en tenant compte des coûts. La phase opérationnelle pourra démarrer dès 2014-2015.

ETRE SOLIDAIRES, C'EST CONCRET

La nouvelle Communauté de Communes s'efforcera de développer **des services mutualisés d'ingénierie, d'assistance juridique ou technique ou d'instruction des demandes en matière d'urbanisme :** ils permettront aux plus petites communes, qui ne disposent pas souvent de ces moyens en propre, de conduire plus aisément leurs missions et leurs projets.

UN MODÈLE DE COOPÉRATION RÉUSSIE

zoom



Celui du **Relais Assistantes Maternelles (RAM)**, créé en septembre 2008 à Herrlisheim par les Communautés de Communes de l'Espace Rhénan, Rhin-Moder et de l'Uffried : animé par Sandra Strasser, Educatrice de Jeunes Enfants, le Relais organise des ateliers d'éveil entièrement gratuits pour les moins de 3 ans deux fois par semaine.
L'Educatrice reçoit et renseigne également, au cours de permanences sur place ou à Roeschwoog, Soufflenheim et Sessenheim, parents et assistantes maternelles, qui sont de plus en plus nombreux à faire appel à ce service. Des assistantes maternelles de Gambsheim et de Kilstett font également appel aux conseils du RAM.

Pour prendre contact avec le RAM : 03 88 68 01 11

Un large éventail de compétences

SELON LES GRANDS PRINCIPES DE L'INTERCOMMUNALITÉ, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RHÉNAN INTERVIENDRA UNIQUEMENT, DÈS SA CRÉATION OU DANS LE FUTUR, DANS LE CADRE DES COMPÉTENCES QUE LES COMMUNES QUI LA COMPOSENT ONT DÉCIDÉ DE LUI TRANSFÉRER ET QUI SONT LES SUIVANTES :

AMÉNAGEMENT : adhésion à l'Association de Pays (ADEAN), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Bande Rhénane Nord, accueil pour les gens du voyage, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, accès Très Haut Débit…

PROTECTION ET ENVIRONNEMENT : lutte contre les moustiques, sensibilisation à l'environnement et au développement durable, soutien (subventions) aux associations pour la plantation d'arbres de haute tige, ordures ménagères

TOURISME : animation et promotion touristiques à l'échelle intercommunale, itinéraires de découverte, signalétique touristique, zone de loisirs et d'hébergement de plein air du Staedly à Roeschwoog, offices de tourisme et points d'accueil touristiques…

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : zones d'activités actuelles et futures (zones industrielles, commerciales, artisanales, touristiques, portuaires), modernisation de l'artisanat et du commerce, actions de type hôtel d'entreprises, pépinière d'entreprises, centre de télétravail ou bâtiments relais, soutien à la Mission Locale en faveur des jeunes…

VOIRIE : voiries des zones d'activités intercommunales et voies de liaison de ces zones

ENFANCE ET JEUNESSE : accueil petite enfance, Relais Assistantes Maternelles Parents (RAM), animation à destination de la jeunesse, schéma directeur intercommunal de service périscolaire

EQUIPEMENTS SPORTIFS : piscine à Drusenheim, courts de tennis à Sessenheim, espace sportif, culturel et de loisirs (ESCAL) à Dalhunden

ANIMATION CULTURELLE : mise en réseau des médiathèques, bibliothèques et points de lecture publique



TRANSPORTS/ MOBILITÉ : itinéraires cyclables d'intérêt et de portée intercommunale

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE : programmes et actions transfrontalières dans le cadre des compétences

La fusion en pratique



Quels seront les services proposés aux habitants le 1er janvier 2014 ?

LE PRINCIPE DE CONTINUITÉ S'APPLIQUERA : LES PROJETS OU SERVICES COMMENCÉS OU ÉLABORÉS PAR L'UNE OU L'AUTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERONT ACHEVÉS ET MÊME SOUVENT ÉTENDUS.

Le cheminement cyclable prévu entre la gare de Roppenheim et le Centre de Marques sera réalisé. Les contrats et engagements en cours seront respectés lors de la fusion. Bien entendu, à terme, les services existants sur une partie du territoire seront étendus dans un souci de recherche d'équité et d'harmonisation.

Compétente en matière de développement touristique et de certains équipements sportifs, la Communauté de Communes du Pays Rhénan sera responsable des **deux offices de tourisme de Gambsheim et de Soufflenheim et du point info à Roppenheim « The Style Outlets »** ; leur action sera coordonnée et élargie dans l'ensemble du territoire.

Elle aura également en charge la piscine à Drusenheim, les courts de tennis à Sessenheim, la salle ESCAL à Dalhunden et la base de loisirs du Staedly à Roeschwoog. L'accès au multi-accueil de Drusenheim sera étendu, sans supplément, à l'ensemble des habitants des 18 communes – dans la limite des places disponibles ; les services du Relais Assistantes Maternelles déjà intercommunal, seront accessibles aux résidents de Gambsheim et Kilstett ; enfin, le service Animation Jeunesse pourra couvrir l'ensemble du territoire et ses trois collèges, les besoins précis restant à affiner.


1


2


3


4


5


6


7


8


9

1 Point d'accueil au Centre de Marques à Roppenheim 2 Office de Tourisme à Soufflenheim 3 Piscine à Drusenheim 4 Multi accueil à Drusenheim
5 Point d'accueil Passage 309 à Gambsheim 6 ESCAL à Dalhunden et courts de tennis à Sessenheim 7 Relais Assistantes Maternelles à Herrlisheim
8 Base de loisirs du Staedly à Roeschwoog 9 Animation jeunesse

LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le personnel des quatre Communautés de Communes actuelles est transféré de fait à la nouvelle Communauté de Communes, sauf les personnes exerçant des compétences techniques non reprises par le Pays Rhénan telles que l'assainissement (assuré par le Syndicat Départemental des Eaux et de l'Assainissement - SDEA) ou les ordures ménagères (de la compétence du Syndicat Mixte Intercommunal pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères - SMIEOM).
Le personnel de la piscine de Drusenheim intégrera également l'équipe. Au total, le Pays Rhénan comptera **24 employés**.
Ce rassemblement permettra de **mieux partager les compétences professionnelles actuelles et d'en développer d'autres**.

LES RESSOURCES

La Communauté de Communes du Pays Rhénan sera soumise à partir de 2014 à un régime fiscal dénommé la **fiscalité professionnelle unique**.
Elle se substituera aux communes membres en encaissant l'impôt économique local et touchera en complément une petite part de fiscalité additionnelle sur les impôts ménages (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti).

La perception de l'ensemble des produits de la fiscalité professionnelle par la Communauté de Communes et l'institution d'un taux unique de Cotisation foncière des Entreprises (CFE) sur l'ensemble de son territoire permettra de supprimer la concurrence entre les communes pour l'attrait de nouvelles entreprises : toutes les entreprises implantées sur le territoire du Pays Rhénan seront soumises au même taux d'imposition, après une réduction des écarts de taux de CFE qui sera étalée sur plusieurs années.

Autre avantage : autrefois, la commune d'implantation supportait seule la perte de recettes fiscales en cas de délocalisation ou de fermeture d'une entreprise ; demain, cette perte sera répartie. Les richesses, comme les pertes, sont supportées ensemble.

le Pays Rhénan

« Pays Rhénan » est édité en 20 000 exemplaires et diffusé auprès des habitants des 18 communes de la future Communauté de Communes du Pays Rhénan. Directeur de la publication : Denis Hommel. Comité éditorial : correspondants des Communautés de Communes. Crédits photos : ADEAN, Dow France, Neinver et correspondants des Communes. Création graphique : Grafiti. Assistance rédactionnelle : Menscom. Impression : imprimeur Moder'Graphic. Imprimé sur papier recyclé - Octobre 2013

Mes élus



LE NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES VA PASSER, AVEC LA FUSION, DE PLUS DE 80 À 39.

Le nombre de membres et la répartition des sièges se font selon un calcul à la proportionnelle à la plus forte moyenne. Ainsi, les 39 délégués seront répartis de la manière suivante : 6 pour Drusenheim ; 5 pour Soufflenheim, Herrlisheim et Gambsheim ; 2 pour Kilstett, Roeschwoog, Offendorf et Sessenheim et 1 pour chacune des 10 autres communes (Dalhunden, Rountzenheim, Roppenheim, Auenheim, Leutenheim, Fortsfeld, Stattmatten, Neuhaeusel, Fort-Louis et Kauffenheim).

TROIS ÉTAPES SONT À VENIR.

> Au 1er janvier 2014
L'élection du président et des vice-présidents de la nouvelle Communauté de Communes aura lieu début janvier pour une période transitoire jusqu'aux prochaines élections municipales. Cette période transitoire sera mise à profit pour préparer le premier budget et pour gérer les affaires courantes.

> Mars 2014
Pour la première fois en France, dans les communes de plus de 1 000 habitants, **les conseillers communautaires seront élus au suffrage universel direct** au cours des élections municipales, au moyen d'une liste dédiée.
Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le conseil municipal désignera son (ses) délégué(s) à la Communauté de Communes.

> À l'issue des élections municipales de mars 2014
Les conseillers communautaires éliront le président et les vice-présidents de la Communauté de Communes du Pays Rhénan pour 6 ans. Un bureau complétera cet exécutif : il sera composé d'un représentant de chacune des 18 communes.

zoom

MES INTERLOCUTEURS





Annexe de la future Communauté de Communes et création d'une antenne Bande Rhénane du Syndicat Départemental des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) à Roeschwoog.

Futur siège administratif à Drusenheim

Le Pays Rhénan aura son siège administratif à Drusenheim, 32 rue Principale. Des services de proximité et des services techniques seront installés à Roeschwoog, dans le siège actuel de la Communauté de Communes de l'Uffried (4 rue de l'Etang).

Vous trouverez sur ces deux sites les informations utiles et pourrez y prendre rendez-vous avec les élus ou les agents.